



BERNAGUES, le tribunal Judiciaire de Montpellier ordonne la démolition

Voici la décision rendue ce jour par le Tribunal Judiciaire de Montpellier, lequel a fait droit à notre demande et condamne la SARL ENERGIE RENOUVELABLE DU LANGUEDOC à remettre les EOLIENNES DE BERNAGUES COMMUNE DE LUNAS 34650 en leur état antérieur par la démolition de toutes les éoliennes et de toute installation y attachée ou nécessaire à l'exploitation ;

Il précise qu'à défaut d'exécution dans le délai de quatre mois à compter de la signification et passé ce délai, elle devra verser une astreinte de 9 000€ par jour (qui reviendra à hauteur d'un tiers à chaque association).

Elle est par ailleurs condamnée à verser 2000 euros à chaque association au titre des frais d'avocat.

En outre, le Tribunal a ordonné l'exécution provisoire, ce qui signifie que même en cas d'appel la décision devra être exécutée.

La seule possibilité pour la SARL ERL de suspendre cette exécution provisoire consisterait à saisir le Président de la Cour d'Appel de MONTPELLIER d'une demande en ce sens. Il est fortement prévisible qu'elle engage cette procédure et qu'elle frappe d'appel le jugement.

Marjolaine Villey-Migraine

porte parole du collectif 34-12 et VPPN

Voir la décision :

<http://www.ventdecolere.org/justice/demolition-eolienne-34-Bernagues-Tjudiciaire-Montpellier-22-2-2021.pdf>

Échauffour. Arrêt du parc éolien de 19h à 7h

Quelle farce ! Contrairement à l'annonce faite le 22 janvier 2021 par la sous-préfète d'Argentan, l'arrêt provisoire du parc éolien d'Échauffour ne sera finalement effectif que de 19 h à 7 h

https://actu.fr/normandie/echauffour_61150/echauffour-arret-du-parc-eolien-de-19-h-a-7-h_39303365.html



Bulletin d'information N° 612 22/2/2021

Décryptage juridique de l'« Affaire du siècle »

https://theconversation.com/d%C3%A9cryptage-juridique-de-l-affaire-du-si%C3%A8cle-155053?utm_medium=email&utm_campaign=La%20lettre%20de%20The%20Conversation%20France%20du%202011%20fvrier%202021%20-%201859418127&utm_content=La%20lettre%20de%20The%20Conversation%20France%20du%202011%20fvrier%202021%20-%201859418127+CID_01a172dbb27d49249162e5b725123adf&utm_source=campaign_monitor_fr&utm_term=d%C3%A9crypte%20les%20diff%C3%A9rents%20points%20de%20vue%20du%20jugement%20indit

BIENTÔT DES QUOTAS D'ÉOLIENNES À RESPECTER DANS LES PAYSAGES FRANÇAIS ?

Barbara Pompili veut « faire changer de civilisation, de culture et de mode de vie ». 1ère conséquence :

<http://www.patrimoine-environnement.fr/bientot-des-quotas-deoliennes-a-respecter-dans-les-paysages-francais/>



Bulletin d'information N° 612 23/2/2021

Texas Février 2021

<http://www.ventdecolere.org/actualites/Texas-fevrier-2021>